



**L'Université Larbi BEN M'HIDI Oum El Bouaghi**

**&**

**La Société de Réalisation d'Infrastructure**

**INERGA**

**Décembre 2016**



**ENTRE,**

L'Université Larbi BEN M'HIDI Oum El Bouaghi, sise à Route de Constantine, BP 358, représentée par Madame **Farida HOBAR**, agissant en qualité de Rectrice de l'Université, ayant tous pouvoirs à l'effet de la présente convention

d'une part,

et,

la Société de réalisation d'Infrastructures sise à Boufarik, Route Nationale n° 01 (09400) wilaya de Blida, désignée ci après par l'expression : **INERGA**, représentée par son Président Directeur Général Monsieur **Saad AIJAMATINE**,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1/

La présente convention a pour objet de définir le cadre général en vue de l'établissement de relations de coopération, de partenariat et d'assistance mutuelle entre l'Université Larbi BEN M'HIDI Oum El Bouaghi et la Société de Réalisation d'Infrastructure "INERGA" et les modalités de sa mise en œuvre.

## Article 2/

L'Université Larbi BEN M'HIDI Oum El Bouaghi, de par les missions de formation et de recherche universitaires qui lui sont dévolues dans les domaines de la science et de la technologie, conformément au décret exécutif n° 2000/96 du 25 juillet 2000 fixant les modalités d'utilisation directe des ressources générées par les activités de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, met à la disposition de l' INERGA son savoir- faire dans les domaines suivants :

- organisation de cycles d'études spécifiques,
- mise en place d'équipes de recherche sur la base de préoccupations communes,
- organisation de séminaires, colloques et autres manifestations à caractère professionnelle et scientifique,
- participation à la mise en place de recherches fondamentales,
- collaboration à des études nécessitant une approche de type universitaire,
- participation à des études conjointes de projets divers dans le cadre du partenariat,
- utilisation des ressources humaines et matérielles de l'une ou de l'autre partie à titre temporaire dûment rémunérées.

## Article 3/

L'INERGA de par les missions qui lui sont dévolues, met à la disposition de L'Université Larbi BEN M'HIDI Oum El Bouaghi son savoir-faire dans les domaines suivants :

- Accueil et accompagnement des étudiants de L'Université Larbi BEN M'HIDI Oum El Bouaghi dans le cadre des formations pratiques en entreprise, dans la limite de ses capacités, par le biais de :
  - l'apprentissage,
  - stages pratiques (y compris stage de préparation de projet de fin d'études),

- participation à la mise en place de programmes de formation,
- participation à des études conjointes de projets divers dans le cadre du partenariat,
- utilisation des ressources humaines et matérielles de l'une ou de l'autre partie à titre temporaire dûment rémunérées.
- accroissement et valorisation des compétences universitaires tout en contribuant au développement du secteur sous tous ses aspects.



#### Article 4/

Pour la mise en œuvre de la présente convention cadre, les deux parties conviennent de mettre en place les mécanismes et réseaux qui leur permettront de concrétiser des projets communs et d'échanger les informations sur les publications et les travaux engagés.

#### Article 5/

Les travaux et missions rémunérés, établis par une partie au profit de l'autre, feront l'objet de contrats établis en conformité avec la réglementation en vigueur, dans lesquels seront précisés pour chacune des deux parties, les:

- obligations
- missions,
- limites d'intervention,
- délais d'intervention,
- honoraires et modalités de paiement,
- les intervenants

#### Article 6/

L'**Université Larbi BEN M'HIDI Oum El Bouaghi** désignera les enseignants et autres spécialistes appelés à participer à un projet et pour lequel **INERGA** établira un contrat individuel conformément à la réglementation en vigueur pour les prestations de services.

### Article 7/

Les deux parties s'engagent à respecter le contrat moral et la confidentialité pour tout ce qui concerne les informations orales et/ou écrites, échangées lors de l'exécution de la présente convention. Les propos de confidentialité devront être appliqués pendant toute la période de la validité de cette convention, et même après son expiration.

Toute publication ou communication relative à la recherche menée conjointement, est conditionnée par l'accord des deux parties. Elle doit porter la signature conjointe des deux parties et la mention « convention à caractère scientifique INERGA – Université Larbi Ben M'hidi, Oum El Bouaghi.

### Article 8/

La durée de la présente convention est de trois (03) années, à compter de la date de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

La présente convention est établie en quatre (04) exemplaires : deux (02) pour l'UOEB et deux (02) pour INERGA.

Fait à Oum El Bouaghi, le 7 décembre 2016

Pour UOEB

Pour INERGA

  
F. HOBAR  
مدير الجامعة بالنيابة  
أ. د. حوبار فريسة  
Rectrice  


Saad AIJAMATINE  
  
Président Directeur Général  
